



RÉPONSE DE FO JUSTICE

À LA DIRECTION DU CP DE BOIS-D'ARCY



FO Justice prend acte de la réponse apportée par la direction à notre communiqué.

À la lecture de ce courrier, un constat s'impose : **plusieurs pages ont été consacrées à répondre à FO Justice.**

Nous aurions souhaité que cette même énergie soit consacrée à apporter des **réponses concrètes** aux difficultés soulevées par les personnels.

Notre communiqué poursuivait un objectif simple : relayer fidèlement les préoccupations exprimées par les agents, mettre en lumière les difficultés rencontrées au quotidien et proposer des solutions concrètes.

À aucun moment il n'avait vocation à alimenter une polémique personnelle.

Pourtant, la réponse qui nous est adressée consacre davantage de temps à qualifier notre organisation syndicale qu'à répondre au fond des problématiques soulevées.

Les expressions telles que « attiser les tensions », « diviser pour mieux régner » ou encore « imagination paranoïaque » ne relèvent pas du débat contradictoire que les personnels sont en droit d'attendre entre une direction et une organisation syndicale représentative.



Le débat d'idées est légitime.

Une organisation syndicale mérite d'être contredite sur ses arguments, jamais caricaturée.



Les attaques personnelles ne le sont jamais.



1. VOTRE RÉPONSE CONFIRME L'ESSENTIEL DE NOS CONSTATS

Au-delà des attaques personnelles, votre courrier comporte un enseignement majeur. Vous reconnaissez vous-mêmes :

- ✓ que les gilets pare-balles sont dans un état d'hygiène inacceptable ;
- ✓ que leur système de stockage est inadéquat ;
- ✓ que l'établissement connaît une tension permanente ;
- ✓ que la surpopulation dépasse les 200 % ;
- ✓ que le taux de couverture des personnels de surveillance n'est que de 83 à 85 %.

Ces constats ne sont donc pas des affirmations de FO Justice.

Ils figurent désormais dans votre propre réponse.

Nous ne nous réjouissons évidemment pas d'avoir raison.

Nous aurions préféré que ces constats conduisent immédiatement à des mesures concrètes au bénéfice des personnels.



Le véritable débat n'est donc plus de savoir si ces difficultés existent. Votre propre courrier en reconnaît une grande partie. Le véritable enjeu est désormais de savoir quand elles seront résolues.



2. PORTER LA PAROLE DES PERSONNELS : C'EST NOTRE MISSION

Vous nous reprochez d'exprimer le ressenti des personnels.

C'est pourtant précisément la mission d'une organisation syndicale.

Les représentants du personnel ne parlent pas en leur nom propre.

Ils portent la parole des agents qui les sollicitent quotidiennement.

Lorsque plusieurs collègues évoquent une fatigue grandissante, un manque de reconnaissance, des difficultés organisationnelles ou le sentiment de ne pas toujours être entendus, notre responsabilité n'est pas de minimiser ces alertes afin de préserver une communication institutionnelle.

Notre responsabilité est de les porter loyalement à la connaissance de l'administration et de proposer des solutions.

C'est ce que nous continuerons à faire.



3. LA CONFIDENTIALITÉ DES AGENTS EST UN PRINCIPE

Vous nous invitez à citer publiquement des situations individuelles.

Nous ne le ferons pas.

Beaucoup de sujets ont été évoqués directement lors de notre déplacement.

D'autres relèvent de témoignages individuels que nous protégerons systématiquement.

Les agents doivent pouvoir s'exprimer librement auprès de leurs représentants sans craindre d'être identifiés.

Cette confidentialité est une garantie essentielle de la liberté syndicale.



4. DÉFENDRE LES AGENTS, C'EST DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Vous nous interrogez sur l'intérêt du service public que nous défendrons. La réponse est simple.

Il n'existe pas de service public pénitentiaire performant sans personnels respectés, suffisamment nombreux, correctement équipés, reconnus et pleinement associés au fonctionnement de leur établissement.

Défendre les conditions de travail des agents, demander des effectifs adaptés, des équipements conformes, une organisation cohérente et une réelle prise en compte des alertes n'est pas s'opposer à l'administration. C'est défendre le service public lui-même.



5. NOTRE LIGNE DE CONDUITE RESTE LA MÊME

FO Justice ne s'oppose pas par principe. Lorsque des avancées sont obtenues, nous savons les reconnaître. Lorsque le dialogue social produit des résultats, nous les soutenons. Mais lorsque les personnels nous alertent et que les difficultés persistent, nous refusons de détourner le regard.

Notre indépendance de parole n'est pas un problème. Elle est précisément ce qui fonde la confiance que les personnels nous accordent.

Notre engagement est dirigé vers les agents. Il ne sera jamais guidé par la préservation d'une communication institutionnelle.



6. LES PERSONNELS ATTENDENT DES ACTES

Nous retenons malgré tout un point positif de votre réponse.

Elle démontre que notre communiqué a été lu avec attention.

Nous espérons désormais que les difficultés soulevées susciteront la même mobilisation.

Car les personnels n'attendent ni une succession de communiqués, ni une polémique entre une direction et une organisation syndicale.

- ✓ Ils attendent des effectifs.
- ✓ Ils attendent des moyens.
- ✓ Ils attendent des équipements adaptés.
- ✓ Ils attendent des décisions.
- ✓ Ils attendent de la reconnaissance.



C'est sur ces résultats que chacun sera légitimement jugé. FO Justice continuera à exercer son mandat avec responsabilité, indépendance et détermination, au seul service des personnels.

Notre communiqué a suscité une réponse de plusieurs pages. Nous espérons désormais que les difficultés évoquées par les agents susciteront la même mobilisation. Car au final, ce ne sont ni les communiqués de la direction ni ceux d'une organisation syndicale qui amélioreront les conditions de travail. Ce sont les décisions prises et les actes posés. Les personnels, eux, sauront les apprécier.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026

CSA I & CAPI I VOTONS FO JUSTICE !

